



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de Bonnières-sur-Seine

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VEGRE

Le 7 mai 2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022

L'An deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Étaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, , Jean-René TANCREDE, Florence LION, Thierry LENNE, Éric DEHAYNIN, Isabelle HORSTMANN, Gaëlle BELFORT, Angélique BURIDAN, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Était absent excusé représenté : Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Alain FERRAND.

Était absente excusée non représentée : Brigitte LAUVAUX

Était absent non excusé non représenté : Loïc DE LA RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (NOR : PRMX2129237L) et publiée au journal officiel le 11 novembre 2021 vient de rétablir les règles spéciales et dérogatoires de la loi "Vigilance sanitaire". En conséquence, depuis le 10 novembre 2021, il est de nouveau possible de tenir les réunions des conseils municipaux, communautaires et organes délibérants des syndicats selon les règles dérogatoires suivantes :

- fixation du quorum au tiers des membres présents,
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public avec retransmission des débats en direct (Facebook live, YouTube, etc...),
- possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs,
- possibilité de faire des conseils en visioconférence à partir du moment où il n'est pas prévu de voter à bulletins secrets
- possibilité de réunir les membres du conseil en présentiel dans une autre salle que la mairie. (information du préfet sur le nouveau lieu de réunion)

En l'état actuel du droit, selon les termes de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, ces règles dérogatoires prendront fin au 31 juillet 2022.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après avoir délibéré et voté, le procès-verbal est adopté à la majorité 10 voix pour, 3 contre de M. Ferrand, M. Blairon et Mme Verger.

Mme Verger remet une missive à Madame le Maire qui sera affichée avec le présent compte-rendu.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite y ajouter 9 points :

- SEY - Adhésion au groupement de commande pour l'achat de l'Electricité,
- SEY - Approbation des nouveaux statuts,
- SEY - Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre,
- SEINE ET YVELINES NUMERIQUE - Dispositif pour les véhicules et bornes de recharges,
- CD 78 - Don d'un véhicule,
- CD 78 - Demande de subvention « Amendes de Police » pour la signalisation verticale et horizontale,
- CD 78 - Demande de subvention – solde du triennal 2019/2022 pour la sente de l'étang et l'espace animations,
- CONSEIL RÉGIONAL Ile de France - Modernisation de l'éclairage public
- ETAT - Demande D.E.T.R. pour remplacement chaudière fuel et aire de jeux enfants

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points.

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021 : 181 344.42 €

- 181 344.42 € en report à nouveau en section de fonctionnement au chapitre 002,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021 comme indiqué ci-dessus au budget primitif 2022.

SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'excédent d'investissement 2021 est à reporter au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2021 qui s'élève à :

- 209 635.47 euros en report à nouveau en section d'investissement au chapitre 001

PRESENTATION ET VOTE DU BP 2022

Chaque Conseiller a été destinataire des tableaux détaillés du BP.

Madame le Maire présente point par point le contenu du Budget Primitif, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 930 511.42 euros

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général	187 700.00 euros
Chapitre 012 Charges de personnel	236 400.00 euros
Chapitre 014 Atténuation de produits	62 000.00 euros

Chapitre 022 Dépenses imprévues fonctionnement	7 000.00 euros
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	41 811.42 euros
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	387 000.00 euros
Chapitre 66 Charges financières	8 600.00 euros

Recettes

Chapitre 70 Produits des services	13 900.00 euros
Chapitre 73 Impôts et Taxes	632 200.00 euros
Chapitre 74 Dotations et Participations	53 917.00 euros
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	47 000.00 euros
Chapitre 77 Produits exceptionnels	2 150.00 euros
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	181 344.42 euros

Section d'Investissement : 287 146.89 euros

Dépenses

Chapitre 16 Remboursement d'Emprunts	40 850.00 euros
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 500.00 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	119 000.00 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	81 496.89 euros
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	1 300.00 euros
Reste à Réaliser	43 000.00 euros

Recettes

Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	209 635.47 euros
Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement	41 811.42 euros
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	1 300.00 euros
Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves	5 000.00 euros
Reste à Réaliser	29 400.00 euros

Après toutes explications se rapportant au budget,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité 10 voix pour, 3 abstentions de Stéphane Blairon (pouvoir à Alain Ferrand), Alain Ferrand et Kip Verger.

ADOpte le budget primitif de l'année 2022 ainsi présenté.

TRAVAUX

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire donne la liste des travaux retenus pour l'année en cours, à savoir :

- Signalisation verticale et horizontale,
- Sente de l'Etang et placette,
- Changement chaudière fioul,
- Jeux pour les enfants.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal ces dossiers afin de pouvoir faire les demandes de subventions très rapidement.

CONVENTION EPF ILE DE FRANCE

Madame le Maire a échangé avec l'EPF et la chargée de Mission de l'Agence Ingénierie lors d'une réunion en visioconférence afin de connaître les possibilités d'une éventuelle convention.

Compte-tenu des projets envisagés par la commune, l'EPF ne souhaite pas contractualiser pour l'instant.

ADMINISTRATIF

SEY – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE L'ELECTRICITE

Le SEY lance un nouveau marché européen d'achat d'électricité pour la prochaine période à venir (Accord-cadre 2023-2026) et invite la commune à rejoindre ce groupement de commandes afin de bénéficier de son expérience, son expertise afin d'obtenir des prix stables et attractifs.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité.

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Energie des Yvelines,
APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, fournitures et services associés,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération,

APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes,

DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Condé sur Vesgre sera partie prenante,

S'ENGAGE à exécuter , avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Condé sur Vesgre est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SEY

Le SEY assure, pour la collectivité, l'exercice des compétences relatives à l'électricité et au gaz. A ce titre, le SEY est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité et de gaz de ses membres regroupant 201 communes. Au fil des années et en application des articles L. 5212-1 et L. 5212-16 du CGCT, le SEY s'est vu transférer davantage de compétences et de missions en matière d'énergie par ses membres.

Souhaitant apporter des services concrets toujours plus nombreux et délibérément axés vers la transition énergétique et écologique, le 10 février dernier le Comité a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts (délibération 2022-02 du SEY). La modification statutaire adoptée dans le cadre de la délibération permet aux communes de transférer la compétence « Borne de recharge pour véhicules électriques » au SEY, sans modifier le transfert de compétence déjà réalisé (compétence Electricité, et Gaz pour certaines).

D'un point de vue juridique, cette modification statutaire ainsi que le transfert de nouvelles compétences à un syndicat mixte dit fermé comme le SEY s'opère dans les conditions prévues aux articles L.5211-2 et L. 5211-17 du CGCT et suivants. Conformément à ces dispositions, à compter de la présente notification de la délibération du SEY, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification statutaire.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette modification statutaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

DONNE un avis **FAVORABLE** à la modification des statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines,
APPROUVE les nouveau statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines.

ADHESION A LA COMPETENCE EN MATIERE DE MOBILITE PROPRE

Le Comité du SEY du 10 mars 2022 a validé à l'unanimité le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Mobilité Propre » relative notamment à la création, l'entretien et la gestion du service concernant les bornes de recharge des véhicules électriques.

Il nous est proposé d'adhérer d'ores et déjà à cette compétence.

Dans ce cas, le SEY exerce en lieu et place des membres qui lui transfère la compétence, la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables telle que mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT.

Le SEY nous propose ainsi de prendre entièrement à sa charge les travaux, le coût total d'achat et d'installation des bornes de recharge, les frais de fonctionnement et leur gestion dans le cadre du schéma directeur départemental et régional de déploiement, qui concerne toutes les communes et qui est en cours d'élaboration. La Région Ile de France s'appuie sur le Pôle Energie, que forme le SEY avec les cinq autres syndicats d'énergie d'Ile de France, chacun réalisant le schéma de son territoire en pleine harmonie et concertation avec chaque commune. L'ensemble de ces coûts a pu être optimisé grâce à sa coopération avec Seine et Yvelines Numérique (Agence numérique du Conseil Départemental des Yvelines) et sa centrale d'achat.

Madame le Maire souhaite que les membres du conseil se prononcent sur cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence mobilité propre notamment relative à la création, l'entretien et la gestion du service relatif aux infrastructures de charge et points de ravitaillement.

DECIDE de transférer sa compétence mobilité propre au SEY,

DECIDE que ce transfert comprend la création et l'entretien des équipements et la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces équipements.

S'ENGAGE à établir un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine existant s'il existe déjà une ou plusieurs bornes sur son territoire.

SEINE ET YVELINES NUMERIQUE

DISPOSITIF POUR LES VEHICULES ET BORNES DE RECHARGES

Madame le Maire confirme la décision de Seine et Yvelines Numérique de retenir la commune de Condé sur Vesgre pour « l'Expérimentation Electromobilité du Conseil Départemental des Yvelines (borne de recharge et véhicule électrique) ».

La présentation du dispositif et une visite pour l'emplacement des bornes ont été faites le 1^{er} avril.

A ce jour, il nous est demandé de nous positionner sur un modèle d'ombrière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

OPTE pour l'ombrière en bois correspondant à la proposition n°1 du CD78

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

DON D'UN VEHICULE

Le Conseil Départemental des Yvelines a attribué un véhicule par don à la Commune. Il s'agit d'une Peugeot 108 qui sera destinée aux déplacements professionnels des élus et agents. Madame le Maire assistera à la remise des véhicules prévue le 27 avril prochain.

Il convient de délibérer afin d'accepter le don.

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité

ACCEPTE le don d'un véhicule Peugeot 108 par le Conseil Départemental des Yvelines.

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » POUR LA SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

Comme expliqué précédemment, Madame le Maire souhaite demander la subvention des amendes de police pour la réalisation de signalisation verticale et horizontale et un abribus.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à monter le dossier de demande de subvention des amendes de Police auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

DEMANDE DE SUBVENTION – SOLDE DU TRIENNAL 2019/2022 POUR LA SENTE DE L'ETANG ET L'ESPACE ANIMATIONS

Les travaux pour la sente et la placette de l'étang ont été estimés à 54 678€.

Madame le Maire souhaite solliciter le Département pour obtenir le solde du programme triennal 2019-2020 qui s'élève à environ 30 000€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à monter le dossier de demande du solde de la subvention du programme triennal 2019-2022 auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

**CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

En vue des économies d'énergie à faire pour les années à venir, Madame le Maire souhaite solliciter la Région Ile de France pour moderniser sur l'ensemble des la Commune l'éclairage public en passant tout en LED avec la possibilité d'éteindre la nuit pendant 5 h.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande subvention auprès de la Région Ile de France pour la modernisation de l'éclairage public.

ETAT

DEMANDE D.E.T.R. POUR REMPLACEMENT CHAUDIERE FUEL ET AIRE DE JEUX ENFANTS

La chaudière fioul de la Mairie doit être remplacée dès que possible.

Madame le Maire souhaite rechercher toutes les subventions possibles pour effectuer se remplacement.

Comme annoncé précédemment, l'installation de jeux pour les enfants à côté du multisports est envisagé. Afin de couvrir une partie des dépenses prévues à cette effet, Madame le Maire souhaite adresser également des demandes de subventions auprès de la Préfecture et autres services de l'Etat.

Afin de lancer l'ensemble des dossiers, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à monter les dossiers et à déposer les dossiers auprès des services concernés.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'Etat pour le changement de la chaudière à fioul de la Mairie ainsi que pour les jeux pour enfants.

SYNDICATS :

Comptes-rendus des Comités Syndicaux qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal.

SILY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

Le(la) délégué(e) fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2022 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 février 2022,
3. Débat d'orientations budgétaires,
4. Informations et questions diverses.

CCPH

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2022

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 février 2022 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Approbation du compte-rendu du 15 février 2022
2. Finances :
 - Attribution des subventions aux associations,
 - Vote des taux de fiscalité,
 - T.E.O.M.
 - Dotation scolaire 2021 et 2022
3. Commande Publique :
 - Avenant de prolongation au marché n°2018-008 : prestation de gestion des accueils de loisirs sans hébergement,
 - Convention de mandat « Foire Saint Matthieu »
4. Centre aquatique :
 - DSP Piscine : modalité de gestion.
5. Questions diverses.

SITERR

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2022

Le(la) délégué(e) fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2022 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

5. Approbation du compte rendu du 1^{er} décembre 2021,
6. Rapport d'activité du SITERR 2021,
7. Débat d'orientations budgétaires,
8. Questions diverses.

Mme Verger évoque les nombreux problèmes qui persistent lors du ramassage des élèves.

SIVOM ABC

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2022

Le(la) délégué(e) fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 7 avril 2022 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Affaires Générales,
 - a. Compte de Gestion 2021,
 - b. Compte Administratif 2021,
 - c. Affectation du résultat 2021,
 - d. Vote du Budget Primitif 2022,
 - e. Clés de répartition 2022,

- f. Modification de la délibération sur les subventions des coopératives scolaires et classes de découverte des écoles du RPI en incluant les spectacles scolaires.
2. Assainissement,
 - a. Compte de Gestion 2021,
 - b. Compte Administratif 2021,
 - c. Affectation du résultat 2021,
 - d. Vote du Budget Primitif 2022
3. Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

Résidence Autonomie :

M. Ferrand revient sur le projet de la Résidence Autonomie et surtout l'Association pressentie pour la gestion et conseille à ses collègues d'aller voir le site. Il parle également de l'architecte... des frais...

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 28/03/2022

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
DU FRAYSSEIX SAS FELIX	La Chesnaie	Rénovation et extension pour un hôtel	EN COURS
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Maison d'habitation	EN COURS
DREUX	23, rue du Vivier	Changement couleur enduit façade	EN COURS

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
BOULME	28, rue de la Fontaine Saint Germain	Abri pompes piscine	EN COURS
LAHAYE	22, rue de Poulampont	piscine	REFUS
CARTON	1, allée des Prunelles	Isolation des murs par l'extérieur	EN COURS
CHOUTEAU	3, chemin du Haut Breuil	Création véranda	EN COURS
LOUÉ	8 bis, route de la Mare aux Biches	Abri de jardin, portail et piliers	ACCORDÉ
BRECHOT	2, route de Saint Léger	Remplacement huisseries	ACCORDÉ

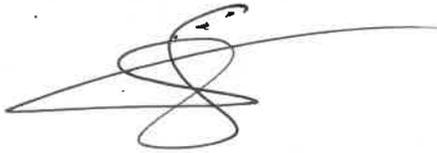
PINTURALT	11, rue de la Poterie	Carport	EN COURS
JEAN	11, rue du Gué Porcherel	Abri de jardin + changement affectation garage	EN COURS
MONNIER	22, route de la Mare aux Biches	Isolation maison par l'extérieur	EN COURS
LAVENANT	7, rue de la Vesgre	Isolation maison par l'extérieur et ravalement	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 29 mars 2022 au 14 avril 2022	2 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La Secrétaire de séance
Florence LION



Le Maire
Josette JEAN



Déclaration Kip Verger pour le conseil du 14/04/2022 :

Je vote contre le PV du conseil daté du 28 mars 2022 car il ne retranscrit pas fidèlement ce qui s'est passé ; il propose donc une fois de plus une lecture biaisée qui minimise les interventions et remarques, même lorsque celles-ci sont constructives.

Je relève notamment que l'intervention de Mr Stéphane Blairon apparaît ainsi :

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE D'ILE DE FRANCE

Madame le Maire soumet au membres du Conseil Municipal la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale.

Elle propose de signer cette convention pour pouvoir bénéficier d'aide et de prix attractifs notamment dans l'achat de fournitures liées à la COVID (tests, masques, gels...)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat régionale d'Ile de France.

Remarque de M. Blairon au sujet du regroupement SEY, Madame le Maire confirme qu'elle doit rencontrer les représentants du SEY début avril.

Il n'est pas précisé le contenu de sa remarque qui est la suivante : Mr Blairon a une nouvelle fois exhorté le conseil municipal à signer la convention avec le SEY afin de bénéficier de tarifs avantageux et de conseils pour monter les dossiers de subventions de la commune.

Je relève aussi que dans la rubrique « Finances Présentation et vote du compte de gestion du trésorier 2021 », il est écrit ce qui suit :

Mme Verger pose de nombreuses questions au sujet de lignes du compte de gestion communiqués, Madame le Maire lui apporte les réponses ligne par ligne lorsqu'elle le peut. Le compte de gestion étant un document de la DGFIP.

M. Ferrand souhaiterait des documents plus synthétiques pour mieux appréhender la gestion de la commune.

Madame le Maire indique que la validation du budget permettra une vision plus accessible.

Mme Verger demande que son nom écrit en minuscule soit corrigé sur le compte administratif.

M. Blairon remercie Mme le Maire pour les réponses apportées.

Madame le Maire propose de travailler ensemble à la préparation du budget.

Or, il n'est pas précisé que le document du Compte de gestion n'a pas été présenté durant le conseil municipal ni en document papier, ni projeté sur écran. Le document qui comporte 60 pages de chiffres a été envoyé par mail aux conseillers le 17 mars. Il est donc impossible pour les conseillers de se souvenir du contenu du document envoyé 11 jours avant la tenue du conseil et de voter convenablement. J'avais relevé des points d'interrogation et j'ai posé les questions en séance. J'ai estimé que les réponses fournies étaient imprécises quand il y avait réponse, en plus des remarques moqueuses voire agressives de Mme Jean. C'est pour cela que j'ai voté contre.

Concernant ce qui est présenté comme une demande de correction pour nom écrit en minuscule : j'ai simplement signalé cette erreur car j'ai été surprise de constater que, à la différence de tous les autres conseillers qui ont leur nom écrit en lettre capitale, seul le mien est écrit en minuscule. Mme Jean avait dit qu'il y a aurait une correction mais je m'aperçois en fin de séance que ce document est dans le parapheur pour signature et que donc il n'y aurait pas de correction.

Je demande que les budgets soient vraiment présentés en séance avant leur vote car j'estime que dire que la secrétaire n'a pas le temps ou que faire des Powerpoint n'est pas votre point fort, ce n'est pas acceptable, c'est comme voter les yeux fermés. Il convient de trouver une solution pour présenter les chiffres convenablement.

